



**AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE  
DU PROJET INTESA IS-2.1-074**

**« Innovation dans les Technologies à support d'un développement Soutenable de l'Agro-industrie »**

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie-Tunisie en date du : 07/08/2019, N°10812, L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), bénéficiaire du projet INTESA, reçoit la subvention de CE de la somme de 1.047.032,55 Euros correspondant à 90% du coût total du projet.

L'UTAP, bénéficiaire du projet INTESA, pour la durée totale de 30 mois, reçoit un cofinancement de la Commission Européenne équivalent à la somme de 245.387,51 Euros couvrant l'ensemble des activités de gestion, de communication et des GTs dans lesquels est engagé.

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée au présent avis. Ils sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

**Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche**

**6 rue de l'assistance par Av. Alain Savary 1003 Cité EL Khadra, Tunis**

**« A NE PAS OUVRIR »**

**Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet INTESA**

**(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)**

Les soumissionnaires intéressés par cette offre sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'Ordre de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche contre décharge et ce, au plus tard le **28 Juin 2021** avant **17h**, dernier délai de réception des offres, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date et l'horaire mentionnés sera rejetée.

Il est à noter que pour le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), l'école Nationale d'Ingénieurs de Sfax (ENIS) et Université Nord Américaine Privée: Institut International de Technologie (IIT) dans le cadre du projet INTESA.

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de 3.5% du budget global de fonctionnement.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec l'UTAP les clauses contractuelles techniques et financières reliant les deux parties et deux autres contrats avec l'ENS et l'IIT.

Documents joints :

- Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière
- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe

**Le Président de l'UTAP**


Signature



Le Président de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche  
Abdelmajid EL KHAYAT

**Responsable du projet INTESA**

Signature



Union Tunisienne de l'Agriculture  
et de la Pêche  
Assistant du Président  
**Khalef Arrak**  
Chargé des Etudes et de la Pulvérisation